

**ZONE SPORTIVE DE VIDY
CREATION D'UN « BOWL »**

Préavis N° 2005/55

Lausanne, le 1^{er} septembre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 880'000 francs pour la création d'un « bowl » pour la pratique du skate-board et autres activités de glisse dans la zone sportive de Vidy.

2. Préambule

Les vingt dernières années ont été le témoin de l'émergence d'une nouvelle culture sportive, de la création non plus de sports au sens strict, mais d'activités sportives. Quasi-cultures alternatives dans certains cas (en particulier le roller et le skate), ces mouvements se caractérisent par leur diversification (du roller in-line au vélo tout terrain, en passant par la grimpe, le snowboard, etc.), leur caractère souvent extrême, leur individualisation (rejet des structures sous toutes leurs formes) et leur délocalisation. Les pratiques se font en dehors des stades ou des salles, la ville dans son ensemble devient un lieu de pratique. Il y a prise de possession et refus des contraintes. Dans les activités qui ont pour cadre la rue / « street » (l'anglais étant la langue de référence en la matière), on peut distinguer, outre les activités de « glisse » (le roller et le skate-board), des dérivés des sports collectifs (streetbasket, streethockey) et des sports individuels (jogging, walking, BMX, VTT).

Ces « sports » génèrent de nouveaux besoins, auxquels les collectivités publiques doivent répondre par des services et des prestations eux-mêmes nouveaux, au même titre qu'elles répondent aux clubs et aux fédérations « traditionnelles ».

Lausanne l'a bien compris et, depuis de nombreuses années, elle est citée en exemple. Sa topographie a conduit naturellement les adeptes de la glisse urbaine à faire leurs les rues et pentes de notre cité. Une rapide prise de conscience du phénomène et une recherche du dialogue de la part de l'administration communale ont permis non seulement de trouver un *modus vivendi* mais aussi, et surtout, de collaborer (prévention,

usage de la voie publique, mobilier urbain, etc.), faisant de Lausanne un modèle reconnu en Suisse et à l'étranger.

Relevons également les efforts faits en faveur des autres sports de rue par la mise à disposition d'installations et d'équipements (pour le streetball par exemple) ou la création de parcours et leur intégration dans des manifestations sportives « classiques » (par exemple le VTT à Mauvernay est intégré à la « Journée lausannoise du vélo » ; le walking avec de nombreux parcours en ville et qui, après le « Marathon de Lausanne », sera proposé en 2006 aux participants des « 20 km de Lausanne »). Le développement et la création d'équipements sportifs prenant en compte les pratiques sportives urbaines ou spécifiques à ces pratiques sont inscrits dans le Plan Directeur du Sport²

3. Le « bowl » de Vidy

Qu'est-ce qu'un « bowl » ? Littéralement traduit de l'anglais, il s'agit d'une construction enterrée ressemblant à un bol, qui, de par ses formes (courbes, angles, pentes), permet l'exécution de figures diverses avec un skate-board (et plus difficilement avec des rollers in-line ou des BMX). A l'origine, les skaters utilisaient des piscines vidées à la mauvaise saison ou abandonnées.

En Europe, la référence en la matière est Marseille. Ce bowl, inauguré en 1991, comprend plusieurs surfaces plus ou moins profondes (maximum 2,7 m), plus ou moins sinueuses, liées entre elles et de formes différentes (vasques, ovales fermés ou non). En Suisse, rares sont les constructions de ce genre. La dernière en date à avoir été réalisée est celle de Lugano, inaugurée en 2002, et dont l'architecte a dessiné les plans du projet lausannois.

Pour beaucoup, en particulier dans les milieux du skate et de la glisse, il était évident que Lausanne, un des « spots » (lieu de pratique) parmi les plus réputés, se devait de disposer d'un bowl. Encore fallait-il trouver le lieu qui réponde aux contraintes architecturales d'une telle installation et satisfasse les utilisateurs, sans provoquer une augmentation des nuisances pour le voisinage. La zone sportive de Vidy, plus particulièrement la partie située entre le stade Pierre-de-Coubertin et le camping de Vidy, répond à ces conditions. Sur ce site, très fréquenté à la belle saison par les joueurs de beach volley et les skaters (une rampe est à disposition toute l'année), le projet prévoit la réalisation de quatre bols de diamètres semblables mais de profondeurs différentes, reliés entre eux, deux « boxes » (structures rectangulaires incurvées et de profondeurs variables) formant un « U » et un long bassin incurvé de forme ovale. Des gradins seront aménagés au nord du bowl en profitant de la forme naturelle du terrain. L'ensemble de la zone sera, pour des raisons de sécurité, clôturée.

Ce « bowl » a été conçu avec les utilisateurs et de façon à répondre à leurs attentes. Ils ont été associés dès le départ aux différentes phases d'élaboration du projet au sein d'un groupe de travail comprenant également le Service des sports et celui de la jeunesse et des loisirs.

4. Travaux

La construction des divers éléments décrits au chapitre précédent nécessitera

- de supprimer le revêtement bitumineux existant ;
- de remblayer les surfaces concernées de façon à ce qu'elles supportent le poids des constructions ;
- de poser et de bétonner des armatures métalliques afin de créer les différents obstacles ;

² Rapport-préavis N° 2002/22 du 23 mai 2002, « Plan Directeur du Sport. (...) », BCC 2002, tome II, principe 21, objectif 39, p. 681.

- de mettre en place des équipements favorisant la glisse (rampes, tubes, glissières) ;
- de déplacer les mâts d'éclairage existants.

Devisé à 880'000 francs, le coût des travaux, dont la durée est estimée à 6 mois, se décompose comme suit :

CFC	Désignation des travaux	Coût	Totaux
1	Travaux préparatoires		21'000.--
10	Etudes géotechniques	1'000.--	
11	Préparation du terrain	20'000.--	
4	Aménagements extérieurs		851'000.--
40	Mise en forme du terrain	151'000.--	
41	Constructions	525'000.--	
42	Jardins (clôture)	54'000.--	
44	Installations (électricité)	16'000.--	
49	Honoraires	105'000.--	
5	Frais secondaires		8'000.--
51	Autorisations & taxes	2'500.--	
52	Echantillons, maquettes, reproductions	2'500.--	
56	Autres frais secondaires	3'000.--	
	MONTANT TOTAL		880'000.--

5. Exploitation

Bien que clôturée pour des raisons de sécurité et afin de délimiter la zone concernée, cette installation sera en libre-accès de 08h00 à 22h00, tous les jours de la semaine. Elle attirera des usagers expérimentés et de nombreux jeunes ainsi que des débutants. Compte tenu des risques existants, l'accès au Bowl pour ces différentes catégories d'usagers, et notamment pour les plus jeunes et les moins expérimentés, pourrait être assuré en toute sécurité par la présence sur place, les mercredis, samedis, dimanches et pendant les vacances d'été, du personnel de *la Fièvre*, association pour le développement des sports urbains, reconnue d'utilité publique et qui gère actuellement le Skate-Park à Sévelin 36. Ce personnel pourrait ainsi veiller au respect des règles de sécurité liées à la pratique du skateboard et développer des actions d'information et de prévention des accidents. L'association propose de mettre à disposition une roulotte (25 m²) pour le stockage de matériel divers (premiers secours, entretien).

6. Aspects financiers

6.1. Charges financières

Calculée sous la forme d'annuités constantes au taux de 4¼ % pendant 10 ans, la charge financière annuelle s'élève à 110'000 francs.

6.2. Charges d'exploitation

Les frais d'entretien de cette installation pourront être compris dans ceux de la zone sportive de Vidy et, par conséquent, la réalisation du bowl n'aura aucune incidence sur l'effectif du personnel communal. Quant au nombre total d'heures de moniteurs/trices nécessaire pour assurer une présence de *La Fièvre* comme celle

décrite au chapitre 5, il est estimé par le Service de la jeunesse et des loisirs à 1'500, ce qui correspond, sur la base du tarif horaire en vigueur auprès de ce service, à un montant de 36'000 francs. La Municipalité propose, dès 2006, d'augmenter de cette somme la subvention annuelle octroyée à cette association au travers du budget de fonctionnement du Service de la jeunesse et des loisirs.

6.3. Compte d'attente

Par sa communication du 22 mars 2005³, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente de 80'000 francs. A ce jour, le compte n° 3800.581.309 accuse une dépense de 60'000 francs qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

6.4. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2005-2006 prévoit un montant de 700'000 francs pour la réalisation en 2005 et 2006 des travaux susmentionnés. La différence entre ce montant et celui qui est demandé provient de la difficulté à estimer les coûts de tels travaux sur un site aussi particulier (surface prise sur le lac dans les années soixante).

6.5. « Planisport »

Dans son rapport-préavis N° 2005/28 du 4 mai 2005, « Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion Alain Bron. », la Municipalité plaçait la réalisation de ce bowl dans ses objectifs à court terme.

6.6. Subventions.

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Commission cantonale du fonds du sport (anciennement Commission du Sport-Toto) ; les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/55 de la Municipalité, du 1^{er} septembre 2005

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

³ BCC à paraître.

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 880'000 francs destiné à la création d'un « bowl » pour la pratique du skate-board et autres activités de glisse dans la zone sportive de Vidy ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 88'000 francs par le budget de culture, sports, patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
6. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2006 de 36'000 francs à inscrire sous la rubrique 5610.365 «Subventions versées à des institutions privées» de la Direction Enfance, jeunesse et éducation destiné à la prise en charge des frais de moniteurs/trices présent(e)s sur le site du bowl par l'association La Fièvre.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche